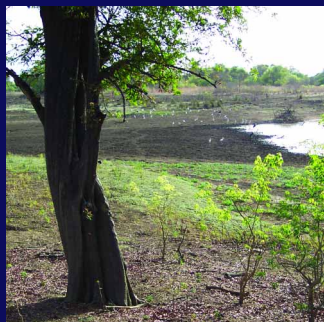


FINANCEMENT ■ SUIVI ■ ÉVALUATION ■ ACTUALISATION

CHAPITRE 5





I L'INTRODUCTION

Le SDEA du Tchad répond aux grands principes définis par les Nations Unies (Commission du Développement Durable, sixième session) en 1998, lesquels encadrent les approches stratégiques de développement et de gestion durable et intégrée des ressources en eau. Ces grands principes ont été réaffirmés et affinés par l'ensemble des experts internationaux de l'eau (Hararé - janvier 1998, organisé par l'ONU-DAES; Paris - mars 1998, organisé par la France; La Haye - mars 2000, organisé par la Hollande; Bonn - décembre 2001, organisé par l'Allemagne). La priorité accordée au secteur de l'eau a aussi été réaffirmée dans la déclaration sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par l'ensemble des chefs d'État et de Gouvernement réunis au siège de l'ONU en 2000. Enfin, le Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, en septembre 2002, a confirmé le rôle de l'eau : **clé du Développement Durable**.

Afin d'atteindre les objectifs universels de la Déclaration du Millénaire concernant l'accès à l'eau potable et l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales, il a été notamment demandé aux États d'atteindre des objectifs quantifiés d'ici 2015 et **d'élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici 2005**.

Avec l'adoption du SDEA en juin 2003, le Tchad est précurseur dans toute la région de l'Afrique subsaharienne. Il appartient maintenant à l'État tchadien de s'organiser en conséquence et à la communauté internationale de se mobiliser; en complément des efforts financiers internes, afin que les objectifs adoptés conjointement soient pleinement atteints et que leurs impacts soient durables.

L'étape première et immédiate sera donc centrée sur cette **organisation** et sur cette **mobilisation financière**. En parallèle, un accompagnement pour **le suivi, l'évaluation et l'actualisation** du SDEA sera mis en place immédiatement; il portera dans un premier temps sur une période de trois ans.

Le premier Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad vise la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme, s'inscrivant dans une démarche intégrée portant sur des objectifs à long terme. Cependant, en pratique, autant les possibilités de financement que la cadence de réalisation évoluent en fonction de paramètres externes difficiles à prévoir: Le « processus SDEA » doit donc pouvoir s'adapter continuellement aux changements. À cette fin, sa mise en œuvre opérationnelle doit être accompagnée **d'un important renforcement institutionnel et organisationnel du ministère chargé de l'eau** et d'un mécanisme accessible à l'administration de tutelle, mais aussi à tous les autres « grands groupes d'acteurs » pertinents du secteur.

Quant au renforcement organisationnel du service public chargé de l'eau, au niveau central comme au niveau des régions, celui-ci devra se faire progressivement, à partir d'études diagnostiques et de débats internes, tel que prévu dans le SDEA et son plan d'action. Aussi longtemps que le nombre de cadres bien formés ne sera pas suffisant (le nombre actuel étant inadéquat par rapport aux enjeux), il sera difficile d'envisager une réforme opérationnelle. La priorité sera donc la **formation de nouveaux cadres techniques et administratifs** qui deviendront opérationnels après trois ou quatre années. Les besoins en matière de programmation, de maîtrise des marchés, de suivi des travaux, de contrôle financier, des aspects juridiques, etc. sont importants. Pendant les premières années de mise en œuvre du SDEA, à partir de 2003, un appui pour la conduite et la supervision des chantiers par des experts et des bureaux d'études internationaux reste donc encore inévitable si l'on veut maintenir et augmenter sensiblement le taux de desserte en eau des populations du Tchad.

Dès 2003, avec l'appui du PNUD et du DAES, un effort particulier sera déployé pour capitaliser les capacités acquises par les cadres ayant participé à l'élaboration du SDEA à travers la structuration, au niveau de l'actuelle Direction de l'Hydraulique, d'une unité de planification et de suivi des réalisations et des impacts du SDEA. En outre, un plan de formation sera préparé, avec l'appui du MAE-SCAC, afin de renforcer les capacités des cadres de la DH et de la DREM et ce, surtout pour qu'une première promotion de futurs cadres et techniciens puisse être envoyée dans les écoles régionales si possible à la rentrée 2004. Les nouveaux apports financiers de l'ère pétrolière devraient contribuer au financement de ces formations et activités essentielles à la gestion durable de l'ensemble du secteur de l'eau du Tchad.

En ce qui concerne le mécanisme de suivi, en s'appuyant sur un réseau national et intersectoriel de points focaux ainsi que sur les futures directions régionales de l'eau, il s'agira :

- de suivre la réalisation physique du plan d'action à court terme du SDEA;
- de suivre l'impact des réalisations;
- de suivre la cohérence des interventions au niveau des méthodologies;
- de suivre la mobilisation financière en s'assurant, notamment, que des financements suffisants sont affectés aux mesures d'accompagnement par chaque aide extérieure intervenant dans le secteur de l'eau au Tchad;
- de suivre l'évaluation des impacts globaux du SDEA par rapport aux performances attendues;
- de réaliser l'actualisation régulière du SDEA.

Les **cinq types de suivi** présentés ci-dessus seront continus, tandis qu'il est prévu de lancer une **évaluation** d'ensemble des résultats et impacts du SDEA tous les deux ans (fin 2005 et fin 2007). Enfin, **l'actualisation** des données de base (bases de données du bureau de l'eau pour la programmation fine de l'AEP rurale et celles du SIG/SDEA pour la planification/gestion intégrée de l'ensemble des ressources et de leurs utilisations) devra être effectuée régulièrement et l'actualisation du document de référence SDEA devra être conduite environ tous les cinq ans (2008, 2013 et 2018).

2 LA MOBILISATION FINANCIÈRE

2.1 La mobilisation financière interne

La mobilisation financière interne au Tchad vient de la contribution des usagers et de celle de l'État (hors aide extérieure).

2.1.1 La contribution des usagers

Il a été démontré au chapitre 3 que les ménages villageois peuvent prendre, et prennent généralement en charge le coût d'entretien ou maintenance des équipements d'approvisionnement en eau potable. En ce qui concerne le milieu urbain et semi-urbain, pour des équipements adaptés aux divers contextes, il a été vérifié que l'utilisateur final bénéficiant d'un service moderne peut en théorie assumer le tarif au coût réel apparent du service public de l'eau potable, comme prévu dans la politique de l'eau. Ce tarif doit couvrir, au minimum, l'ensemble des coûts d'exploitation et de renouvellement des équipements d'une durée de vie inférieure à vingt ans. Il sera nécessaire d'augmenter progressivement les tarifs en zone urbaine possédant des branchements (secteur concédé). Cette augmentation est justifiée par des raisons d'équité et par un investissement d'extensions dans les zones périurbaines non desservies. Pour tous les autres coûts (première installation des équipements, assainissement, contrôle et gestion des ressources eau, etc.), une mobilisation financière complémentaire (subventions de l'État et aide internationale) est encore requise au Tchad pour de nombreuses années.

En ce qui concerne l'hydraulique pastorale, la charge de l'eau est généralement supportable par les éleveurs. En ce qui a trait à l'hydraulique agricole, cette charge est supportable pour les initiatives privées, mais ne l'est pas pour les grands périmètres irrigués à des coûts généralement très élevés. Cette charge est souvent difficilement supportable en totalité par les agriculteurs pour les autres aménagements hydroagricoles dont l'efficacité et la rentabilité sont très variables d'un aménagement à l'autre.

Un suivi fondé sur un mécanisme approprié (observatoire ou autre) des prix de chaque « niveau de service de l'eau » et exercé sur l'ensemble du territoire national apparaît donc une mesure très utile à la mise en œuvre du principe d'équité, lequel est inclus dans la politique de l'eau du SDEA et dans le Code de l'eau.

2.1.2 Les investissements publics de l'État (hors aide extérieure)

Au moment de l'élaboration finale du SDEA (fin 2002), il n'y avait pas encore de répartition établie des recettes publiques tirées de l'exploitation pétrolière. Selon le cadrage macro-économique de la SNRP, l'État va percevoir, pour la période prospective du SDEA (2003-2015), en moyenne 118 milliards de FCFA/an dont 65 milliards de FCFA seraient consacrés aux dépenses prioritaires qui pourraient se répartir ainsi :

- 45,5 milliards de FCFA pour le fonctionnement et,
- 19,5 milliards de FCFA pour l'investissement physique supplémentaire dont environ 3 milliards de FCFA pourraient aller au secteur de l'eau.

On voit bien à partir de ces enveloppes budgétaires que les investissements publics projetés dans le secteur de l'eau sont loin d'atteindre les besoins de financement totaux du SDEA évalués à 23 milliards de FCFA/an pour le scénario équilibré, tous sous-secteurs compris. L'aide internationale reste donc indispensable pour concrétiser les premiers investissements physiques et pour assurer des mesures d'accompagnement suffisamment dimensionnées.

Les investissements publics complémentaires de l'ère pétrolière devraient logiquement être affectés aux secteurs prioritaires insuffisamment couverts par l'aide internationale, en particulier à l'assainissement rural et à l'assainissement urbain. Il y a là un réel potentiel de création d'emplois et de petites entreprises locales.

Une partie du budget de fonctionnement supplémentaire devrait être allouée au secteur de l'eau pour appuyer sa déconcentration administrative rapide et le renforcement durable des ressources humaines dans toutes ses dimensions (publiques, privées et associatives), deux conditions indispensables à l'atteinte des objectifs du SDEA.

2.2 La mobilisation financière externe

Comme expliqué précédemment, un effort important est nécessaire et attendu de l'aide internationale pour les vingt prochaines années, en complément de la mobilisation interne.

Dès l'adoption par l'État du document final du SDEA, celui-ci sera publié avec l'appui du PNUD et du DAES et transmis officiellement par le Gouvernement de la République du Tchad à la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Une table ronde des bailleurs de fonds intéressés par le secteur national de l'eau au Tchad sera ensuite organisée afin de recueillir les manifestations d'intérêt des bailleurs au niveau du plan d'action à court et à moyen termes du SDEA. Il est à noter que ce plan prend clairement en compte le cadre de base de toutes les actions en cours et envisagées et chiffre globalement à partir de priorités les moyens à mobiliser pour mettre en œuvre les stratégies retenues du SDEA. Il reste évident que la formulation fine de chaque intervention est à définir et à préciser en consultation étroite avec le MEE et le CTIE.

Dans le cadre de la continuité de son appui pour la mise en œuvre du SDEA et de son rôle habituel de coordination des aides, le PNUD a déjà proposé de faciliter et de contribuer au financement de cette table ronde internationale.

3 LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDEA

3.1 Le suivi par indicateurs des réalisations du SDEA

Le suivi de la mise en œuvre du SDEA (qui couvre l'ensemble du secteur national de l'eau et non uniquement l'accès à l'eau potable¹) est du ressort, au sein du MEE, de la Direction de l'Hydraulique. Cette direction présentera régulièrement (une fois par an) au Comité Technique Intersectoriel de l'Eau (CTIE), étendu aux bailleurs de fonds du secteur national de l'eau, une note sur le suivi d'indicateurs pertinents. Elle recueillera également des avis sur les tendances observées et sur les performances mesurées en termes de réalisations physiques et d'impacts effectifs des projets.

¹ La programmation de l'accès à l'eau potable en zone rurale et semi-urbaine non concédée est en principe actuellement assurée, au sein de la DH, par une unité spécifique appuyée par le MAE-SCAC.

Des indicateurs de suivi seront définis au début de la mise en œuvre du SDEA en s'appuyant sur les travaux existants en matière de suivi des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et sur les travaux en cours au niveau international, sous l'égide de l'ONU, sur l'établissement de la comptabilité environnementale. Ces indicateurs et leurs modes de suivi dans le contexte tchadien feront l'objet d'une étude méthodologique préalable. En particulier, on s'efforcera de mesurer, au mieux (en fonction de l'état des connaissances) et en continu (annuellement), un certain nombre de descripteurs afin de calculer ces indicateurs. On donne ci-après, à titre d'information, quelques exemples d'indicateurs de réalisations physiques :

- le taux d'accès effectif et permanent à l'eau potable pour chaque département en milieu rural;
- le taux d'accès effectif et permanent à l'eau potable, pour chaque département, des zones urbaines ou semi-urbaines non concédées;
- le taux d'accès effectif et permanent à l'eau potable, pour chaque département, des zones urbaines ou semi-urbaines concédées;
- le taux d'accès effectif à un assainissement de base, par département;
- le niveau de réalisation physique du plan d'action d'hydraulique pastorale;
- le niveau de réalisation physique du plan d'action d'hydraulique agricole.

Les données de base nécessaires seront recueillies régulièrement et contrôlées avant d'être saisies dans une base de données. Le rapport annuel sera publié sous une forme standard afin de permettre des comparaisons d'une année à l'autre et de détecter les tendances d'évolution des indicateurs par rapport aux objectifs visés initialement par le SDEA. Les premières années, ce rapport sera publié sous forme d'un prototype afin de recueillir l'avis des utilisateurs (administrations et bailleurs de fonds); certains indicateurs, plus complexes, seront testés sur une zone réduite avant publication.

Ce rapport devrait permettre aux décideurs de dégager, après quelques années, les grandes tendances et d'orienter les efforts ou investissements dans les domaines ou départements géographiques qui en ont le plus besoin pour atteindre les objectifs fixés par le SDEA, et ce, sans distorsions majeures.

Dans un premier temps, un appui léger devra être apporté à la Direction de l'Hydraulique (DH) afin qu'elle puisse mettre en œuvre, sur une base régulière et par elle-même, son rôle de suivi et de contrôle du secteur de l'eau. Cet appui portera essentiellement sur les aspects méthodologiques et informatiques ainsi que sur les formations. Cet appui à la DH est prévu et inclus dans le programme co-financé par le Gouvernement tchadien et par le PNUD et exécuté par le DAES : « Gouvernance de l'Eau et Développement Local - GEDEL » (2003-2006).

3.2 Le suivi par indicateurs des impacts du SDEA

Les mêmes principes seront adoptés pour le suivi et la diffusion des impacts qualitatifs des réalisations physiques du SDEA, en cherchant à les relier aux stratégies adoptées. À titre d'information, une liste non exhaustive de descripteurs ou d'indicateurs possibles d'impacts est présentée ci-après :

- le tarif observé dans chaque département pour chaque niveau de qualité de service d'accès à l'eau potable et le taux de recouvrement des coûts;
- le taux d'inclusion d'un programme d'accompagnement IEC, ciblé sur les écoliers et les femmes, dans les programmes d'hydraulique villageoise et urbaine et d'assainissement;
- les impacts sur l'évolution des maladies hydriques en fonction des progrès d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement de base;
- les impacts mesurables sur la sécurité alimentaire, liés à la réalisation du plan d'action de l'hydraulique agricole;
- les impacts mesurables sur les éleveurs (y compris la réduction des conflits), liés à la réalisation du plan d'action de l'hydraulique pastorale;

- les impacts mesurables sur la lutte contre la pauvreté, liés aux réalisations du SDEA;
- l'impact de l'amélioration des connaissances de base et de la diffusion de l'information pour chaque sous-secteur.

3.3 Le suivi de la cohérence méthodologique

La cohérence des interventions des acteurs internes (publics, privés et associatifs), comme des partenaires d'assistance extérieure, dans la gestion intégrée des ressources en eau au Tchad est normalement assurée à l'aide du document de référence unique que constitue le SDEA. Ce document comprend les grands principes de la Politique de l'eau du pays ainsi que les stratégies sous-sectorielles de sa mise en œuvre.

Il est prévu dans l'arrêté du Premier Ministre signé le 3/9/99 portant création et organisation d'un Comité National de Gestion de l'Eau² que le mécanisme technique de concertation intersectorielle assurée par le Comité Technique Intersectoriel de l'Eau (CTIE) vérifie régulièrement cette cohérence, notamment dès la conception des programmes d'importance liés à l'eau.

² Arrêté 034/PM/MEE/99, initié et préparé avec l'appui du projet CHD/98/04.

Un certain nombre de réflexions, études, guides et procédures restent à mettre en place pour faciliter cette mise en cohérence avec le SDEA, en soutien à la mise en œuvre du Code de l'eau et de ses décrets d'application. Les nouveaux décrets d'application du Code de l'eau et très certainement l'actualisation de ce même code viendront, le moment venu, conforter la mise en place progressive du dispositif réglementaire, une fois que les approches retenues auront été suffisamment testées sur des zones ou dans des projets de démonstration.

Afin d'aider la préparation de ces réflexions, de ces guides et procédures ainsi que celle des travaux du CTIE, il a été jugé nécessaire d'assurer une coordination technique, au niveau méthodologique, et ce, dès la conception amont des projets et programmes, à l'initiative de la Direction de l'Hydraulique et avec le concours des bailleurs de fonds.

Dans ce but, la DH va initier en son sein une unité de planification stratégique et de suivi du SDEA. Cette unité se formera et s'appuiera sur des expertises internationales et nationales. Elle aura pour principal partenaire d'appui le projet PNUD-DAES de 2003 à 2006, en raison de la continuité que le PNUD et l'ONU-DAES entendent apporter au suivi du SDEA et au secteur national de l'eau, considéré comme prioritaire par le Gouvernement et les Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté. Ce programme complémentaire du PNUD-DAES pour l'accompagnement du SDEA, soit le programme « Gouvernance de l'Eau et Développement Local » (GEDEL), complété au niveau des aspects organisationnels et légaux par le projet « Politique de l'eau » du MAE-SCAC, sera positionné en coordonnateur des mesures d'accompagnement du SDEA. À ce titre, des leçons d'expérience et propositions émanant des projets importants menés sur le terrain sur des financements CE, AFD, KFW, GTZ, PNUD, UNICEF, etc. seront valorisées en continu.

Certaines institutions telles que les universités, les centres de formation, les agences du système des Nations Unies, etc., pourraient être appelées à jouer un rôle de structures-ressources pour des thématiques spécifiques et, dans ce sens, pourraient proposer des notes méthodologiques à la demande de cette unité de suivi afin d'enrichir les travaux de réflexion correspondants.

L'élaboration d'un cadre d'approches méthodologiques commun à tous les projets sera initié progressivement par la DH qui sera garante, avec l'appui du projet GEDEL, de sa conformité avec la politique nationale de l'eau et avec les stratégies adoptées. Ce cadre se matérialisera par le biais de guides de méthodes et de procédures qui seront soumis à des tests avant leur validation nationale par le CTIE et leur approbation par le CNGE.

Cette unité de suivi du SDEA pourra également émettre des recommandations, proposer des interventions ou formuler des projets d'accompagnement qui seront soumis à l'appréciation des bailleurs de fonds dans le cadre du mécanisme de financement des mesures d'accompagnement expliqué ci-après.

3.4 Le suivi des mobilisations financières

Une des leçons principales du SDEA est l'importance d'investir suffisamment dans les mesures d'accompagnement afin d'assurer un environnement humain, technique, technologique, organisationnel, institutionnel et légal suffisant au développement et à la gestion durable et intégrée du secteur national de l'eau dans son ensemble (ressources en eau, équipements et services).

Par le passé, les grands programmes d'équipements hydrauliques se sont plutôt concentrés sur les réalisations physiques alors que les conditions d'appropriation locale par les populations et de développement des capacités locales, et par la suite de maintenance et de durabilité, n'étaient pas toujours réunies. Cela s'est traduit parfois, en dépit des efforts financiers consentis, par des échecs dans certains sous-secteurs liés à l'eau (notamment, dans le secteur hydroagricole) alors que d'autres sous-secteurs ont vu la performance de leurs réalisations ne pas satisfaire complètement les objectifs assignés initialement.

Afin de surmonter ces difficultés diagnostiquées en détail par le SDEA et d'être en mesure de mettre en œuvre les solutions adéquates en suivant les stratégies du SDEA, il convient de s'assurer, par un mécanisme souple de suivi incitatif, que les bailleurs de fonds du secteur national de l'eau appréhendent correctement la nécessité des mesures d'accompagnement dans le cadre d'un développement durable et de s'impliquer financièrement à un niveau suffisant dans la mise en œuvre de ces mesures.

À cette fin, il est envisagé de proposer qu'un pourcentage du montant des investissements physiques (à fixer entre 5 % et 10 %) soit consacré par chaque bailleur à la création de mesures d'accompagnement, parties intégrantes de ses propres programmes ou des programmes de leur choix parmi ceux indiqués dans le plan d'action du SDEA, et selon des modalités à définir en partenariat.

Une formule souple et flexible à retenir pourrait être, par exemple, celle d'un accord-cadre général conclu entre les bailleurs et l'administration de l'hydraulique, et initié par le MAE français en tant que chef de file des bailleurs de fonds pour le secteur national de l'eau au Tchad. Se greffant à un tel accord, un outil de suivi incitatif des contributions respectives serait mis en place sous l'égide de la DH pour s'assurer de la disponibilité effective de financements adéquats au rythme des besoins essentiels à la bonne mise en œuvre du SDEA.

3.5 Le suivi de l'impact des activités humaines sur les ressources en eau

La ressource en eau est unitaire qu'elle soit pluviale, de surface ou souterraine, à travers le cycle de l'eau. Les activités humaines et économiques ont un impact sur ces ressources qui sont limitées, mais aussi vulnérables aux pollutions. Il convient donc de bien connaître cette ressource et ses utilisations. À l'échelle d'un bassin et de ses sous-bassins versants, les impacts (prélèvements et pollutions) se propagent de l'amont à l'aval. Il importe d'aborder une approche par bassin versant pour ce suivi. L'usage d'outils cartographiques pour positionner dans l'espace les zones d'influence (recharge, inondations, etc.), points de rejets, points de prélèvements et points de mesures est essentiel pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines. Plus cette approche opérationnelle sera, à moyen terme, déconcentrée (au niveau des futures régions de l'hydraulique), plus l'exercice sera fiable et utile. Un test sera mené en premier lieu sur un sous-bassin pilote du Mayo-Kebbi avec l'implication de tous les acteurs et partenaires concernés, réunis au sein d'un espace de concertation spécifique.

Au niveau global de suivi du SDEA, un certain nombre de descripteurs et d'indicateurs peuvent être fournis à titre indicatif :

- la pluviométrie de l'année rapportée à la moyenne longue période;
- l'hydraulicité des écoulements de l'année;
- le taux d'utilisation des ressources en eau renouvelables par zone homogène;
- la qualité de l'eau à l'entrée des lacs endoréiques;
- la santé biologique des principaux écosystèmes aquatiques;
- l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau par sous secteur.

Des études spécifiques seront à mener afin de bien définir les indicateurs pertinents et utiles au pays.

4 L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDEA

En complément du suivi quantitatif des réalisations du SDEA, un suivi qualitatif de ses impacts effectifs, de la durabilité de ses réalisations et de la cohérence des interventions des divers acteurs et projets dans la mise en œuvre du plan d'action du SDEA apparaît indispensable pour fournir une information complète au niveau décisionnel.

Dans ce but, une mission d'évaluation indépendante et pluridisciplinaire de l'ensemble de la mise en œuvre du SDEA sera organisée tous les deux ans. La première mission sera conduite fin 2005 et la seconde, fin 2007.

5 L'ACTUALISATION DU SDEA

Des aspects et actions entrent en ligne de compte de façon incontournable dans l'actualisation du SDEA. Il s'agit :

- des tendances observées sur cinq ans par les trois mécanismes de suivi décrits ci-dessus;
- des deux évaluations générales qui seront menées fin 2005 et fin 2007;
- des avancées dans le domaine réglementaire (décrets d'application du Code de l'eau);
- des résultats du prochain recensement qui seront disponibles en 2008;
- des données de base nouvelles qui proviendront des bases de données du Bureau de l'eau;
- du nouveau contexte économique et social;
- du nouveau contexte environnemental;
- de la politique de développement du Gouvernement et des politiques ou schémas directeurs ou nouvelles études sous-sectorielles.

À partir de cette base, le SDEA fera l'objet d'une actualisation durant l'année 2008, en conservant la même approche de planification-concertation intersectorielle (CTIE-CNGE-HCNE) qui a fait ses preuves. Le PNUD a marqué son intérêt à financer, avec d'autres bailleurs intéressés, cette démarche.

Cette mise à jour devrait permettre, à l'aide d'études plus fines, de préciser certaines approximations qui ont dû être faites durant la première version du SDEA. Elle devrait permettre également, en tirant les leçons des cinq premières années de mise œuvre du SDEA, d'actualiser les efforts restants à déployer pour atteindre les objectifs fixés pour 2015 et 2020, et de mieux canaliser les efforts et les financements vers les sous-secteurs ou zones géographiques en retard sur les autres. Enfin, en cohérence avec le processus de déconcentration technique et de décentralisation administrative, notamment en ce qui concerne la mise en place des Directions Régionales de l'Eau, cette actualisation visera à valoriser et à démultiplier sur tout le territoire, les acquis institutionnels et les progrès réalisés dans les domaines méthodologiques et de planification participative, à partir des « bonnes pratiques » observées aux niveaux régional et local dans la gestion intégrée et durable du secteur national de l'eau au Tchad.